

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent quinzisième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 9 mai 2024 à 9 h, en visioconférence.

**CONFIRMÉ LE 6 JUIN 2024**

Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création		X*	LACELLE, Christian Étudiant	X	
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante		X	LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant	X	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LE GALL, Véronique Professeure	X	
BEN AMOR, Salma Professeure		X	NOËL, Martin X. Professeur	X	
BOURGON, Vincent Étudiant	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		RAMOS, Laura Étudiante		X*
DÉRY, Chantal Professeure	X		SERGENT, Pascal Chargé de cours	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	SIMARD, Émilie Étudiante		X
GOHIER, Charles-Édouard Étudiant		X	TURGEON, Stéphanie Professeure	X	
HARVEY, Nicolas Chargé de cours		X*	VANHOOREN, Romain Chargé de cours		X*
LABERGE, Murielle Rectrice	X		Siège vacant (professeur·e occupant un poste de direction d'enseignement)	-	-
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne observatrice	Présent·e	Absent·e
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources			-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie			CICARDA, Amélie		
<i>*Absence motivée.</i>					

La présidente et rectrice, madame Murielle Laberge, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 06.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

1. Adoption de l'ordre du jour

### **Sur consentement des membres**

2. Procès-verbal :

- 2.1 Quatre cent quatorzième réunion (4 avril 2024)

- 2.1.1 Adoption
- 2.1.2 Affaires en découlant

3. Nomination de deux membres au comité de discipline

4. Nomination d'un membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement
5. Nomination d'un membre au comité de la recherche et de la création
6. Nomination de trois membres au comité institutionnel de la formation à distance
7. Nomination d'un membre à la sous-commission des études
8. Nomination d'un membre à la sous-commission de la formation des maîtres

### **Affaires courantes**

9. Information de la présidente
10. Période d'informations et de questions
11. Prochaine réunion (6 juin 2024)
12. Clôture de la séance

### **Sur consentement des membres**

## **2. Procès-verbal**

### **2.1 Quatre cent quatorzième réunion (4 avril 2024)**

#### **2.1.1 Adoption**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre cent quatorzième réunion (4 avril 2024), et ce, sans modification.

#### **2.1.2 Affaires en découlant**

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre cent quatorzième réunion, les suites régulières ont été données.

## **3. Nomination de deux membres au comité de discipline**

Le comité de discipline est chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents.

Outre la doyenne des études qui le préside, le comité de discipline est composé des membres suivants :

- une personne désignée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ayant un statut de cadre;
- le secrétaire général ou son représentant;
- deux professeurs;
- deux personnes chargées de cours;
- deux étudiants;

Le mandat des membres est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

Le 11 mars 2024, la secrétaire générale a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de désigner et/ou renouveler des membres dont le mandat vient à échéance.

À la suite de l'appel, la secrétaire générale a reçu un formulaire de mise en candidature du professeur Tarcisio B. da Graça, professeur au département des sciences administratives.

Le 22 avril 2024, lors de son Assemblée générale, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO désignant monsieur Mustapha Bennai, chargé de cours au Département d'informatique et d'ingénierie, représentant des personnes chargées de cours au présent comité.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de discipline (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un membre au comité de discipline pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CE-3354 concernant la nomination de deux membres au comité de discipline (**Tarcisio B. da Graça, Mustapha Bennai**); laquelle est jointe en appendice.

#### 4. **Nomination d'un membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement**

La création d'un comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement par la commission des études a été adopté par la résolution 323-CE-2433 le 5 février 2015. Ce comité est chargé de coordonner les différentes initiatives visant à la promotion d'une culture d'excellence en enseignement.

Ce comité est composé des membres suivants :

- La doyenne des études
- La directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire
- Quatre professeures et professeurs
- Deux personnes chargées de cours
- Deux personnes étudiantes

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO, à son assemblée générale du 22 avril 2024, a désigné monsieur Dominique Langlais, chargé de cours au Département des sciences de l'éducation.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer trois membres au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement pour un mandat de deux ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CE-3355 concernant la nomination d'un membre au comité institutionnel pour promouvoir une culture d'excellence en enseignement (**Dominique Langlais**); laquelle est jointe en appendice.

#### 5. **Nomination d'un membre au comité de la recherche et de la création**

Le comité de la recherche et de la création (ci-après appelé le présent comité) assiste la commission des études dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la Politique de la recherche et de la création. Il exerce également le rôle de comité consultatif auprès de la commission sur toute question relative au développement et à la bonne marche de la recherche et de la création à l'Université. Dans le cadre de la gestion du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création, le présent comité assiste le Décanat de la recherche dans l'étude des demandes de financement.

Le présent comité est composé de huit professeurs, tout en visant une participation d'au moins deux professeurs du Campus Saint-Jérôme, et du doyen de la recherche qui le préside.

Le mandat respectif de ces derniers débute le 1er octobre et est d'une durée de deux ans. Les postes sont identifiés comme suit : un poste en sciences de la gestion, un poste en sciences de l'éducation ou en psychoéducation, un poste en sciences naturelles et génie, un poste en sciences humaines, un poste en art et lettres, un poste en sciences infirmières ou en psychologie et deux postes complémentaires (tous les secteurs).

Le 11 mars 2024, le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes vacants du présent comité.

À la suite de l'appel, la secrétaire générale a reçu une (1) candidature.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres (article 106 du Règlement général) est donc invitée à nommer un membre au comité de la recherche et de la création pour un mandat de deux (2) ans, soit monsieur Étienne St-Onge, professeur au Département d'informatique et d'ingénierie au poste complémentaire (tous les secteurs) à la suite du départ de monsieur François Aubry.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CE-3356 concernant la nomination d'un membre au comité de la recherche et de la création (**Étienne St-Onge**); laquelle est jointe en appendice.

## **6. Nomination de trois membres au comité institutionnel de la formation à distance**

L'Université soutient le développement, la mise à jour et la promotion de la formation à distance en collaboration avec les directions de modules et les responsables des programmes, le Décanat des études et le Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire. L'Université offre des services accessibles et adaptés aux personnes étudiant à distance et aux personnes enseignantes.

Le 22 octobre 2021, la commission des études a adopté la résolution 386X-CE-2445 concernant la création d'un comité institutionnel de la formation à distance (FAD) (ci-après appelé le présent comité).

Le présent comité découle de la *Politique sur la formation à distance*, adoptée par le conseil d'administration le 12 juin 2023 par la résolution 460-CA-7123.

Le présent comité assure la mise à jour et le suivi (modifications, révision et proposition d'arrimage des politiques et règlements connexes) de la *Politique sur la formation à distance*, destinés aux instances et effectue les suivis requis.

Le présent comité est composé des personnes suivantes :

- La direction du Centre d'innovation et de soutien en pédagogie universitaire ;
  - La doyenne ou le doyen des études ;
- Des représentantes et représentants de la communauté universitaire désignés par la commission des études pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable une fois:
- Deux (2) représentantes des personnes professeures ;
  - Deux (2) représentantes des personnes chargées de cours ;
  - Deux (2) représentantes des personnes étudiantes.

Le 11 mars 2024, le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes du comité.

Le Secrétariat général a reçu une candidature de professeur.

De plus, le Secrétariat général a reçu une annonce de la présidente du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO qui désigne les personnes chargées de cours suivantes pour siéger au comité institutionnel de la formation à distance, soit madame Marie-Josée Bourget, chargée de cours à l'École des arts et cultures et au Département des sciences de l'éducation et monsieur Dominique Langlais chargé de cours au Département des sciences de l'éducation.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité institutionnel de la formation à distance (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, est donc invitée à nommer trois (3) membres au comité institutionnel de la formation à distance pour un mandat débutant le 10 mai 2024 et se terminant le 9 mai 2026, soit :

- Tarcisio B. da Graça
- Marie-Josée Bourget
- Dominique Langlais

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CE-3357 concernant la nomination de trois membres au comité institutionnel de la formation à distance (**Tarcisio B. da Graça, Marie-Josée Bourget, Dominique Langlais**); laquelle est jointe en appendice.

## 7. Nomination d'un membre à la sous-commission des études

La sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études, présidée par la doyenne des études, est composée de neuf (9) membres représentant les catégories suivantes :

- Sept (7) professeur·es
- Deux (2) représentants des personnes chargées de cours

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le Secrétariat général a reçu le 22 avril 2024, une désignation du Syndicat des personnes chargées de cours, monsieur Mustapha Bennai, pour le remplacement de Otilia Puiggros qui termine son mandat le 3 juin 2024.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 105 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un membre à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 4 juin 2024, se terminant le 3 juin 2027.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CE-3358 concernant la nomination d'un membre à la sous-commission des études (**Mustapha Bennai**); laquelle est jointe en appendice.

## 8. Nomination d'un membre à la sous-commission de la formation des maîtres

La sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme.

Elle veille à la mise en œuvre d'une véritable « approche-programme » en assurant, entre autres, la cohérence systémique entre les différents programmes de formation à l'enseignement et coordonne les actions des intervenants impliqués dans la formation des maîtres.

La sous-commission est composée des membres suivants :

- la doyenne des études
- sept (7) professeurs réguliers qui ne sont pas membres de la commission des études et qui représentent le plus possible les divers secteurs disciplinaires de l'Université;
- deux (2) personnes chargées de cours nommées par la commission des études.

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 11 mars 2024, le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes vacants du comité.

À la suite de l'appel, la secrétaire générale a reçu une (1) candidature.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres (article 106 du *Règlement général*), sur recommandation du doyen des études par intérim agissant d'office, est donc invitée à nommer un membre à la sous-commission de la formation des maîtres pour un mandat de trois (3) ans, soit :

- Jean-Philippe Bernard, professeur au Département des sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 415-CE-3359 concernant la nomination d'un membre à la sous-commission de la formation des maîtres (**Jean-Philippe Bernard**); laquelle est jointe en appendice.

## Affaires courantes

### 9. Information de la présidente

Aucune information n'est transmise.

### 10. Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

### 11. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 6 juin 2024.

### 12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 9 h 20.

*Original signé par :*

---

La présidente d'assemblée

*Original signé par :*

---

La secrétaire générale